

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## RÉACTION ENRAGÉE

Il fallait s'y attendre, les réactionnaires qui se déguisent — nous ne saurions dire qui se cachent, sous le masque nationaliste, qui ne les dissimule guère, — les réactionnaires, plus réactionnaires que jamais, se livrent, à l'occasion des futures élections municipales, à une furieuse attaque sinon contre la République, qu'ils affectent à cette heure d'adorer comme une sorte d'idole inviolable et sacrée, mais contre les républicains qu'ils s'efforcent de traîner aux gémonies, après les avoir trempés dans un fleuve de boue.

A cette sorte d'exercice les réactionnaires excellent. Ne sont-ils pas les meilleurs élèves de l'école où l'on dit : « Calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose. »

Le « quelque chose », à cette heure, ce sont des sièges municipaux, et pour les obtenir, aussi nombreux qu'il leur sera possible, les meneurs de la réaction ne reculent devant aucune manœuvre.

Avec quel entrain, est-il besoin de le dire, jouent-ils de l'affaire Dreyfus, aujourd'hui terminée, comme s'il ne suffisait pas d'évoquer les noms d'Esterhazy, d'Henry et de plusieurs autres, pour rappeler ces singuliers citoyens, gardiens plus singuliers encore de l'honneur de l'armée, que personne n'attaque, sinon à plus de modestie, du moins à un peu plus de pudeur.

Mais ils ne s'arrêtent point là. Dans leurs journaux, sur toute la ligne, on lit des choses comme celle-ci : « Un papier officiel salit les murailles de toutes les mairies de France. Il contient le dernier discours de M. Waldeck-Rousseau (publié, bien entendu, aux frais des contribuables). Il affirme que la République, respectueuse de la religion et du Concordat, ne fait la guerre qu'au cléricalisme, représenté par certaines congrégations de « moines ».

« En réalité, si nos ministres s'aplatissent devant l'Allemagne et prodiguent à l'Angleterre les plus humbles genuflexions, c'est qu'ils redoutent avant tout la guerre, bien persuadés qu'ils sont que si l'ennemi envahissait la France, les gens au pouvoir n'auraient le choix qu'entre la fusillade et la guillotine. Victorieux, le général qui leur aurait donné la victoire les condamnerait à la fusillade ; vaincus, le peuple qu'ils auraient livré à l'ennemi les enverrait à la guillotine. »

Ainsi s'expriment, — cet échantillon suffit, — nos bons réactionnaires, tout en se proclamant pénétrés du plus vif désir de conciliation, d'apaisement et de concorde.

Quelles bonnes âmes. « La guillotine ou la potence » pour les républicains et pour tous leurs chefs. Voilà vraiment une aimable perspective ; nous ne pouvons que féliciter ces amis de la paix publique d'avoir trouvé cet admirable dilemme.

Les républicains s'en souviendront. Pour le moment, il leur est permis d'en sourire, tout en constatant que la réaction reste la même, toujours prête à renouveler brumaire ou décembre, et à courte échéance aussi, la ruine, l'invasion et le démembrement de la

France, ces corollaires de la dictature qui, trois fois en un siècle, a amené sur notre patrie les plus effroyables désastres.

Heureusement le pays sait à quoi s'en tenir, et une fois de plus, le 6 mai, il prouvera que ne voulant ni désordre, ni guerre civile, mais le progrès, la liberté, il s'en tient à la République et à ceux-là mêmes qui la serviront et qui ne la trahiront pas — aux républicains.

C. R.

## INFORMATIONS

### A l'Elysée

Le président de la République a envoyé hier matin, un de ses officiers d'ordonnance, le lieutenant-colonel Bataille, auprès des familles des ouvriers victimes de la rupture de l'échafaudage de la salle des fêtes, pour leur exprimer sa sympathie et leur distribuer des secours.

### Mouvement Administratif

Nous croyons savoir qu'aussitôt après les élections municipales, le ministre de l'intérieur signera un mouvement préfectoral qui aura une certaine importance, en ce sens, qu'il portera sur plusieurs postes de première classe.

### A l'Exposition

Il est arrivé à Paris, du 9 au 22 avril 1900 : Gare de l'Est, 309,355 voyageurs, contre 171,537 en 1889 ; gare d'Orléans, 113,994, contre 85,459 en 1889 ; gare de l'Ouest, 169,932, contre 146,873 en 1889 ; gare du Nord, 15 au 22 avril, seulement 172,658 voyageurs, contre 80,000 environ en 1889. L'augmentation pour 1900 est, on le voit, considérable.

### Les entrées à l'Exposition

Le total général des entrées à l'Exposition a été lundi de 96,901.

### Dons

M<sup>me</sup> la comtesse Jacques de Genay, veuve du général de Genay, vient de faire don à l'Etat de 4 titres de rente française 3 0/0 de 100 francs, dans le but de fonder 4 prix annuels de 100 francs chacun : un au 10<sup>e</sup> dragons, un au 13<sup>e</sup> dragons, et deux aux régiments de la division d'Oran.

### Encore un accident d'automobile

M<sup>me</sup> de Hegermann-Lindencrone, femme du ministre de Danemark, a été victime d'un grave accident d'automobile.

Le véhicule dans lequel elle se trouvait en compagnie de sa fille, et d'un ami, filait à rapide allure sur la route de Versailles à Paris, lorsqu'il fut arrêté net et renversé par suite de la rupture d'une pièce.

Les voyageurs furent projetés violemment sur le sol. M<sup>me</sup> de Hegermann-Lindencrone avait une forte contusion à la tête, sa fille était heureusement indemne. L'ami qui les accompagnait avait un bras cassé.

M<sup>me</sup> de Hegermann-Lindencrone et sa fille purent rentrer à Paris dans un landau gracieusement mis à leur disposition par un promeneur. La femme du ministre de Danemark était évanouie en arrivant à son domicile, rue Pierre Charron, où des soins pressés lui furent prodigués. Son état, qui paraissait tout d'abord alarmant, n'inspire actuellement aucune inquiétude.

### Contre les automobiles

Le tribunal de simple police de Paris a condamné douze chauffeurs d'automobile à des peines variant de un à 2 jours de prison ou de deux à 5 francs d'amende, pour excès de vitesse.

### Un drame dans un wagon

Les voyageurs attendant le train venant de Nice et d'Italie aperçurent mardi, à l'arrivée de ce train, à sept heures 30, par la portière d'une voiture de deuxième classe ouverte à contre-voie, le corps d'un individu étendu entre les deux banquettes. Le voyageur était couvert de sang.

Dans le wagon, on remarqua de nombreuses traces de lutte. Le sang maculait les parois des portières et les coussins.

Transporté dans la salle d'attente, le blessé put être rappelé à la vie, mais ne put recouvrer l'usage de la parole. Son identité n'est pas encore établie.

Le parquet de Marseille s'est rendu sur les lieux. On suppose que le crime a été commis sous le tunnel entre Cassis et Aubagne.

### Attentat abominable

Un crime abominable vient d'être commis dans la commune d'Hillon, près Saint-Brieuc. Voici dans quelles circonstances :

Samedi soir, les parents de la petite Virginie Hamon, treize ans et demi, fille du meunier de Reland-en-Hillon, furent très surpris de ne pas la voir rentrer de l'école à l'heure habituelle. Ils la recherchèrent toute la nuit sans résultat, mais hier matin ils découvrirent son cadavre dans un ruisseau voisin. La malheureuse fillette avait été étranglée après avoir été odieusement outragée. La gendarmerie, immédiatement prévenue, se mit à la recherche de l'assassin qui ne tarda pas à être arrêté près des Ponts-Neufs. C'est un nommé Jean-Baptiste Rouxel, âgé de quarante-quatre ans, vagabond des plus dangereux et plusieurs fois condamné déjà pour coups et blessures. L'assassin, qui a avoué son crime, a été incarcéré à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

### Triste accident

Par suite d'un faux mouvement, un indigène, occupé, dans le palais de l'Égypte, à couper des roseaux pour la confection d'un moucharabie, s'est ouvert le ventre avec le couteau dont il se servait. Le malheureux Égyptien a été transporté à l'hôpital Necker dans un état désespéré.

## CHRONIQUE LOCALE

### A propos de laïcisation

La note que nous avons publiée au sujet de la laïcisation de l'école de Blars était, paraît-il, en partie inexacte.

L'arrêt de laïcisation a bien été rapporté à la suite des démarches de M. Rey, mais il s'agit simplement d'un sursis dans l'intérêt de la prospérité de l'école publique qui s'ouvrira dans quelque temps et au plus tard à la rentrée des classes.

Dont acte.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

On ne connaît encore ni la composition de la liste méliniste-réactionnaire, dont M. Girma, — celui, qui « représentera le Lot à l'Exposition universelle », — sera le plus bel ornement ; ni celle de la liste socialiste.

Il paraîtrait que les chefs des deux partis

éprouvent de sérieuses difficultés à trouver 27 noms.

Et pardieu ! qu'ils fassent ouvertement l'alliance que les journaux mélinistes prêchent jésuitiquement.

Ceux qui lisent en effet la *Petite Gironde*, le *Télégramme*, l'*Alliance* ont dû être frappés de la... tendresse de ces organes pour M. Cagnac en particulier, et pour ses amis en général.

Le *Télégramme* écrit qu'il ne lui appartient pas de soutenir ni de patronner la liste Cagnac, mais il déclare carrément que cette liste lui paraît cependant préférable à celle de l'honorable M. Costes.

La *Petite Gironde* est plus prudente. M. Girma se méfie de sa plume depuis les dernières élections sénatoriales. Il avait toujours pensé, cet éminent libraire, qu'il régenterait Cahors à sa guise ; le souvenir cuisant encore, des petites volées qu'il a reçues à cette époque, l'ont profondément assagi.

Cependant M. Girma y va de ses insinuations.

Dans d'excellents termes, écrit-il, M. Cagnac a établi très clairement que s'il n'a pu tenir toutes les promesses qu'il avait faites lors des dernières élections, c'est que toutes les fois qu'il faisait une proposition dans ce sens — dans lequel ? — au sein de l'assemblée municipale, les radicaux se coalisaient immédiatement contre lui.

..... L'attitude de la réunion a prouvé que si l'orateur Cagnac avait demandé un ordre du jour de confiance, il lui eût été accordé sans peine.

Ce sont là des éloges qui nous troubleraient fort si nous étions à la place de M. Cagnac.

En tout cas, le but de ces éloges est visible ; on ne saurait dire plus carrément aux mélinistes : Si notre liste est incomplète, complétez-la en prenant les noms de la liste socialiste ; agissez de même si certains de nos candidats ne vous plaisent pas.

Tout, plutôt que des républicains radicaux !

Eminent libraire ! les électeurs vous prouveront dimanche la répulsion que leur inspirent vos louches combinaisons.

### Réunion publique

Nous rappelons qu'une réunion publique aura lieu samedi au théâtre.

M. Costes, maire de Cahors, et les conseillers sortants républicains rendront compte de leur mandat.

M. Costes, exposera ensuite le programme politique et municipal des candidats de sa liste et présentera les nouveaux candidats.

### Encore M. Cayla

Nous avons dit ce qu'il fallait penser du prétexte invoqué par M. Cayla pour retirer son nom de la liste radicale, après avoir contribué par ses démarches personnelles auprès de tous les candidats, à la formation de la liste Costes-Delport.

M. Girma ne pouvait manquer de mettre les pieds dans le plat ! L'occasion était trop belle. Et il mande à son journal :

M. Cayla a écrit au maire, qu'il ne voulait pas que son nom figurât sur la liste des candidats déjà publiée par quelques journaux.

Le motif de ce refus est celui-ci : M. Cayla a été justement froissé de voir publier dans les journaux un Manifeste électoral dont on n'a même pas daigné communiquer le texte à ceux qui devaient le signer.

Escobar n'eût pas mieux dit.

Remarquez que M. Girma ne dit pas — supposons que ce soit M. Girma qui parle et qui écrive ! — : M. Cayla ne connaissait pas le programme radical. Il déclare uni-

quement que M. Cayla n'avait pas eu communication du texte du « Manifeste ».

C'est la confirmation de ce que nous avions dit :

M. Cayla -- comme tous les candidats -- *connaissait parfaitement et avait accepté TOUS LES ARTICLES du programme. Il avait ce programme dans sa poche lorsqu'il faisait les démarches* auprès des républicains pressentis par le Comité et les délégués de la majorité du Conseil.

Lorsque la liste a été arrêtée, on a simplement donné une rédaction définitive au programme tout d'abord élaboré brièvement, et sans préoccupation aucune du style ou de la forme grammaticale.

On a poli l'œuvre première et c'est tout. On voit ce que valent les affirmations de M. Cayla et de son ami M. Girma.

M. Cayla a cru jeter le désarroi dans le parti radical ; il a réussi tout au plus à s'aliéner les voix des quelques républicains qui le prenaient encore pour un homme sérieux au point de vue politique.

Il en aura la preuve dimanche s'il est candidat.

**LISTE REPUBLICAINE RADICALE**

- COSTES, conseiller sortant.
- DELPORTE, id.
- MAZIÈRES, id.
- PARAZINES, id.
- DELPECH, id.
- DELFOUR, id.
- SOULIÉ, id.
- BESSE, id.
- CLARY, id.
- VINCENS, id.
- ROUFFI, id.
- DELBRU, id.
- LACROIX, id.
- BRUNIES, id.
- GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, id.
- CABANES, HENRI, typographe.
- CLOUP, professeur au lycée.
- COMBARIEU, archiviste en retraite.
- COMBELLES, maître d'hôtel.
- FARGES, AMÉDÉE, négociant.
- FOURNIÉ, pharmacien.
- MURAT, ancien entrepreneur.
- PÉRIÉ, négociant.
- ROUX, camionneur.
- TASSART, ALBERT, avoué.
- DE VALON, avocat.
- VINEL, de Lacapelle.

**Les Prophéties du Télégramme**

Le *Télégramme* d'aujourd'hui publie les lignes suivantes :

Le *Journal du Lot* publie la troisième édition de la liste radicale, revue et corrigée. Il affirme que cette édition est définitive.

Quoi qu'il en soit, il subsiste dans l'opinion publique un doute général au sujet de la solidité de cet édifice, si laborieusement construit et formé d'éléments hétérogènes.

Dimanche soir, il s'écroulera sous le poids des bulletins de vote, en admettant qu'il ne survienne pas, d'ici là, un nouvel accident.

Il suffit que le *Télégramme* défende une cause pour qu'elle devienne *illico* absolument mauvaise.

On se souvient des prophéties du journal Toulousain au sujet de l'élection sénatoriale : M. Delport, lui aussi, devait être écrasé sous le poids des bulletins de vote.

Hélas ! les électeurs réservèrent ce triste sort au candidat Méliniste !.....

Républicains, mes frères, réjouissons-nous, le *Télégramme* prophétise notre défaite, c'est évidemment que notre succès sera éclatant.

**Conférence socialiste**

Mardi soir la citoyenne Sorgues, publiciste, a fait, au théâtre, une conférence sur le sujet : « Socialisme et coopération ».

Sujet très intéressant sans doute, mais confédencier quelque peu fatigant pour le public qui aurait voulu entendre parler d'autre chose que de la Belgique.

M. d'Armagnac a parlé ensuite et a développé un véritable programme électoral socialiste chrétien.

La salle, très favorable, a applaudi.

M. Penchenat, l'inévitable M. Penchenat, a remercié M. d'Armagnac et a engagé tous les électeurs à voter pour M. d'Armagnac.

M. Penchenat lui-même ne se fait pas illusion !...

M. Cagnac, président de la réunion, a mis alors aux voix un ordre du jour approuvant les déclarations de la citoyenne Sorgues

Quelques mains se sont levées. En présence de ce résultat, M. Cagnac a demandé si quelqu'un s'opposait à l'adoption de l'ordre du jour.

Personne ne disant mot, l'ordre du jour est voté... à l'unanimité.

Et ce n'est pas plus malin que cela !

**LE PROCÈS MAGNE**

Le procès intenté à la *Dépêche* par l'abbé Magne, — celui qui est un « peu menteur » ; celui avec lequel les femmes n'ont « rien à craindre quand elles ont 62 ans » ; celui qui a « une soustane, un pantalon... et tout ce qu'il faut dedans » — ce procès, disons-nous, devait venir lundi devant le tribunal civil de Cahors, mais l'avocat de la *Dépêche* ne pouvant plaider lundi, l'affaire est renvoyée au 14 courant.

On sait que Magne réclame la modeste somme de 30.000 francs de dommages-intérêts.

Magne veut de l'argent ! les vieilles dévotes ne suffisent plus à garnir sa caisse !...

**Un procès**

En présence des attaques dont il vient d'être l'objet de la part de l'abbé Magne qui, dans son journal *la Défense* et dans un placard, l'injurie et le diffame, nous apprenons que M. Henri de Valon a assigné M. Germain Magne devant le tribunal correctionnel de Cahors pour l'audience de samedi prochain.

M. Lagarrigue, avocat, plaidera pour son confrère.

**Protestation**

L'*Alliance* de mardi 1<sup>er</sup> mai annonce que M. Vinel, de Lacapelle, a retiré sa candidature. M. Viriel annonce qu'il a écrit à la feuille opportuniste que son affirmation ne reposait sur aucun fondement et qu'il était toujours candidat sur la liste républicaine radicale.

**Fête des Fleurs**

On annonce que prochainement une « fête des fleurs » sera organisée à Cahors par l'Orphéon de Cahors. Ce sera une nouveauté pour notre ville.

Nous souhaitons aux organisateurs un grand succès, qui, déjà, dit-on, ne fait aucun doute.

**Patronage de jeunes filles**

Dimanche prochain 6 mai, M. Mergier, directeur de l'école normale d'instituteurs, fera au Patronage de jeunes filles, ouvert à l'école normale d'institutrices une « lecture-conférence » sur « La Légende des siècles ».

N B — On commencera à 3 heures de l'après-midi. Les réunions hebdomadaires du dimanche dureront jusqu'au 27 mai prochain et auront lieu désormais à 3 heures, au lieu de 5 heures du soir.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

**PROGRAMME DES 3 ET 6 MAI 1900**

- Allegro Militaire, Gurtner.
- Le Châlet, (Ouverture) Adam.
- A Le Crépuscule des Dieux, marche funèbre, Wagner.
- B Allegretto Scherzando, de la Symphonie en fa, Beethoven.
- Fervaal, (fragments) V<sup>e</sup> d'Indy.
- Guillerette, (Polka) Roux.

De 5 h. à 6 h. (*Allées Fénélon*)

**Foire du 1<sup>er</sup> Mai**

La foire a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

- Bœufs gras, de 29 à 52 fr. les 50 kilos.
- Attelages, de 350 à 750 fr. la paire.
- Porcellets, de 25 à 45 francs la pièce, selon grosseur.
- Moutons gras, de 0,60 à 0,70 le kilo.
- Brebis pour l'élevage, de 25 à 35 fr. la pièce.
- Halle : Blé en vente 150 hectol., vendus 135, prix moyen, 13 fr 75 l'hectol.
- Mais en vente, 100 hectol., vendus, 85, prix moyen, 11 fr 25.
- Pommes de terre, de 3 à 3,50 les 80 lit.
- Volailles grasses, de 0,70 à 0,75 le 1/2 ki.
- Poulets jeunes, 0,90 le 1/2 kilog.
- Lapins privés, 0,40 le 1/2 kilog.
- Dindes, 0,55 le 1/2 kilog.
- Œufs, 0,60 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 1<sup>er</sup> au 3 mai 1900

**Mariages**

Lacoste Bernard Cyprien, clerc d'avoué et Guiraud Jeanne-Marguerite-Aimée, sans profession.

**Décès**

- Besse Pierre, propriétaire, 54 ans, rue Saint-Géry, 23
- Delrieu Marie, veuve Simonis, 84 ans, sans profession, impasse de la Citadelle, 1.
- Lafontaine Joseph, sabotier, 77 ans, rue Fondue-Basse, 7.
- Meyonnade Jeanne, lingère, veuve Lafon, 49 ans, rue Mascoutou, 4.

**Arrondissement de Cahors**

**COURS. — Élections municipales.** — On nous communique la circulaire suivante que les candidats républicains de la commune de Cours adressent aux électeurs :

Électeurs, L'éclatante majorité que, sous nos auspices, vous avez donnée, en 1898, à M. Ernest Talou, lors de l'élection au Conseil général, nous autorise à briguer de nouveau vos suffrages.

Les hommes qui se présentent devant vous ont tous un passé d'honnêteté entièrement irréprochable. Ils sont toujours disposés à utiliser leur énergie pour le service de tous et le bien de la commune.

Vous n'ignorez pas ce qui a été fait jusqu'à ce jour par le Conseil élu en 1892 et en 1896.

Réparations aux églises, cimetières, maisons d'école ;

Construction et achèvement des routes qui, partant de Cours, de St-Michel et de Gironde, desservent actuellement les propriétés qui se trouvent sur leur parcours.

Tous ces travaux ont été accomplis sans augmentation d'impôts avec les ressources ordinaires et les subventions de l'Etat.

Voici maintenant le programme des travaux que nous nous emploierons à réaliser pendant la nouvelle période de quatre ans, si vous nous accordez votre confiance.

Construction de lavoirs publics à Cours et à St-Michel, aux endroits les plus propices, et dont les dépenses seront couvertes avec les allocations distribuées par le Conseil général ;

Ouverture des chemins de grande communication de Pélaçoy à Guillot et de St-Michel à Valroufié en suivant la pente naturelle des vallées. Ces routes, qui seront à la charge de l'Etat et du département, procureront du travail aux ouvriers des trois sections et desserviront, en outre, les propriétés riveraines.

Le principe républicain étant définitivement assis et accepté en France, vous accorderez vos suffrages à ceux qui ont contribué au triomphe de ce principe, par les élections successives de M. Rey, notre député, et de M. Talou, notre dévoué Conseiller général. Ces derniers, en revanche, nous prêteront toujours leur appui pour tout ce qui sera utile aux intérêts de la commune et de ses habitants. Vous les refuserez, au contraire, à ceux qui les ont toujours combattus et qui seraient impuissants, dès lors, à défendre vos intérêts.

Quant à ceux, rares d'ailleurs, qui, pour des questions d'ordre purement administratif, ont cru devoir se séparer de nous et faire alliance avec leurs anciens adversaires, toujours irréductibles, nous espérons, qu'entièrement désabusés, ils reprendront le rang qu'ils n'auraient pas dû abandonner ; nous les accueillerons avec joie et nous oublierons leur défaillance passagère pour nous souvenir seulement de leurs services et de leur dévouement d'autrefois.

**Électeurs,**

Allez aux urnes avec une entière indépendance ; ne vous laissez pas entraîner par des considérations auxquelles le temps seul peut porter remède et que ni nous ni nos adversaires ne peuvent modifier. Nous comptons sur votre bon sens, sur votre honnêteté habituelle, pour déjouer les manœuvres qu'on pourrait employer contre des hommes dont le seul désir est de défendre vos intérêts et de vous servir dans la mesure de leurs forces et de leur dévouement.

JOUCLAS, maire ; DELPON, adjoint ; ICHES, Charles ; CAPELLE, Philippe ; MALARET, Jean ; VINNAT, Basile ; SEMBEL Jean ;

BASTIDE, Jean ; RUEYRES, Calixte ; MAGOT, Louis ; LA-GREZE, François ; GIRMA, Maximin.

**SOTURAC. — Élections municipales.** — Voici la profession de foi que les candidats républicains de Soturac adressent aux électeurs :

Chers Concitoyens,

Voilà huit ans que, par vos suffrages et à deux reprises différentes, vous nous avez confié un mandat qui doit prendre fin le 6 mai prochain ; et c'est ce jour là que vous êtes appelés à nommer à nouveau ceux qui doivent administrer la commune et gérer ses affaires pendant quatre nouvelles années.

Durant les quatre années qui viennent de s'écouler vous avez pu constater que l'accord et la tranquillité la plus parfaite n'ont jamais cessé de régner au sein de notre assemblée, ce qui nous a permis d'exécuter un grand nombre de travaux qui certainement n'auraient jamais été exécutés si vous aviez nommé une municipalité réactionnaire.

En jetant un coup d'œil en arrière vous pourrez vous en rendre compte facilement, et demander à nos adversaires où sont passés les deniers de la commune : ils ne vous répondront pas car ils n'ont jamais rien fait, si ce n'est « qu'une Cour aussi élevée qu'inaccessible aux influences des partis » a rétabli la vérité et rendu justice au mieux des intérêts de la commune.

Par une circulaire ronflante, nos adversaires vous disaient aux dernières élections municipales, que depuis quatre ans vous étiez sous la domination d'une majorité qui vous opprimait et vous tyrannisait, augmentait les impôts, faisait des promesses mensongères, irréalisables.

A toutes ces calomnies et à toutes ces insinuations malveillantes, nous ne répondions que par des faits, nous avons tenu toutes nos promesses et même davantage.

Grâce au concours bienveillant des Pouvoirs publics, auprès desquels notre intervention a toujours été efficace, nous avons pu exécuter de nombreux travaux de réparation et de construction.

Nos adversaires veulent s'attribuer l'honneur d'avoir fait construire l'Eglise de Soturac. C'est faux.

Ils l'ont démolie, puis abandonnée. C'est grâce à nous que s'est faite la construction, et nous les mettons au défi de contester nos affirmations.

N'est-ce pas nous, Citoyens, qui avons obtenu la création du bureau de poste et la gratuité absolue du courrier de la gare et cela sans bourse délier, tandis que nos adversaires n'avaient pu obtenir cette création depuis 20 ans ?

Et n'est-ce pas à nous, également, que revient l'honneur de tous les travaux faits dans notre commune :

Réparation du cimetière d'Aglan, réparation du lavoir public de Boussac et construction d'un escalier de 60 mètres servant d'accès à la dite fontaine

Construction d'un lavoir à la fontaine du Sotoul, réparation du lavoir et du cimetière de Cavagnac.

Construction d'un lavoir à la fontaine du Périé, construction d'un lavoir à la fontaine de Tourret.

Réparation et pose d'une pompe au puits de la Motte, construction d'un lavoir au puits de Soturac, pose d'une pompe et réparation au puits de Soturac.

Pose d'une pompe et réparation du puits de Rivière.

Construction de la route du Pradal ainsi que du chemin N° 2.

Construction de la route de Couvert à Bonaguil, sans compter la suite du chemin N° 2 dont les études vont commencer sans tarder, sans compter également une foule d'autres réparations qu'il est superflu de citer.

Tout cela a été fait et vous avez pu constater que vos impôts n'ont pas augmenté.

Nous n'avons également jamais oublié les pauvres que nous avons secourus en tout temps, soit par des secours accordés par le gouvernement que nos adversaires seraient incapables d'obtenir, soit par des dégrèvements d'impôt et des distributions de pain.

Citoyens,

Nous vous laissons le soin de faire avec ces indications la comparaison entre l'œuvre de vos mandataires républicains et celle du conseil réactionnaire qui existait avant

nous et qui voudrait revenir à l'hôtel de ville.

Vous comprendrez sans peine les avantages que vous aurez en envoyant à la mairie un conseil entièrement républicain, seul capable de bien s'entendre avec l'administration supérieure, de profiter de ses faveurs et d'être appuyé par elle.

Votre intérêt apparaît trop clairement, c'est pourquoi électeurs, aux urnes, pas d'abstentions et vive la République !

RIGOULA, maire ; DELPON, père, propriétaire à Soturac ; AUSTRUY, Louis, propriétaire à Haute-Borie ; LASSAQUE, Joachim, propriétaire au Sotoul ; FRAYCINOUX, Pierre-Armand, propriétaire à Boussac ; LAPORTE, Pierre, propriétaire à Soturac.

**DURAVEL. — Un peu d'histoire !**

A la veille du scrutin pour l'élection du Conseil municipal, jetons, chers lecteurs, un coup d'œil rétrospectif sur les actes de nos représentants. Aussi bien, chacun de nous est à même de juger en connaissance de cause l'œuvre accomplie pendant ces quatre années et de constater si les résultats acquis sont en rapport avec les promesses dont on nous a saturés.

De plus, il convient de remarquer si, conformément à l'ancienne profession de foi de la majorité actuelle, la justice a été toujours sauvegardée et si le parti pris, dans la gestion des affaires communales, n'a jamais dicté une conduite douteuse et un désaccord complet avec les déclarations multiples de ces messieurs.

Examinons quelques-uns des faits les plus saillants :

1° Lors de l'élection du maire et de l'adjoint, celui-ci crut devoir faire une proclamation où les mots *union, justice, paix, concorde*, faisaient chorus. Qu'est-il arrivé ? Le même personnage à propos de l'ouverture de la rue de la Poste, et pour complaire à un ami qui, d'une place publique voulait faire une cour particulière, a fait l'opposition que vous savez. Il avait eu garde de ne rien dire lorsqu'on en fermait d'autres. — Il est bon, en effet, de se ménager des intelligences un peu partout et, par une acrobatie savante, tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, tâcher de se tenir debout.

2° Au renouvellement des membres du Bureau de bienfaisance, la majorité élimina le représentant de la section de Cazes et le remplaça par un des siens. Dans quel but ? — Heureusement les conseillers de Cazes, grâce à l'appui de leurs amis politiques, réussirent à faire nommer par le préfet le membre éliminé. N'est-il pas à craindre que de semblables manœuvres aient pour résultat de détacher Cazes de Duravel et de pousser les habitants de cette section à demander ce que St-Martin a obtenu ?

3° Lors du vote du premier budget, la commune étant un peu surchargée d'impôts à cause de l'acquisition du champ de foire et de la construction du pont de Vire, quelques conseillers proposèrent la suspension du garde-champêtre lequel d'ailleurs était complètement inutile. Ce fut rejeté.

L'année suivante, la même idée, reprise par MM. les réactionnaires fut adoptée à l'unanimité.

Conclusion : On ne considère point si une proposition est bonne ou mauvaise en soi, on regarde seulement de qui elle émane.

4° Vengeance personnelle sans doute. — En mars 1899, la commission des travaux publics s'est transportée sur divers chemins de la commune, notamment sur celui de sous Tréjet, tous les riverains furent d'avis de se mettre à l'alignement. Il existait sur la bordure dudit chemin des arbres qui y sont encore sauf un noyer. Le propriétaire de cet arbre qui n'avait pas les mêmes idées politiques que notre majorité, fut contraint, sous menace de procès-verbal d'arracher le noyer dans les 24 heures, ce qu'il fit d'ailleurs. Cependant tous les autres arbres sont restés debout et le chemin dans son état primitif.

5° Fait plus topique encore. — Un jeune homme de Duravel s'est présenté à la mairie quelques jours avant le conseil de révision pour prier M. le maire de lui indiquer les pièces nécessaires pour une demande comme soutien de famille ; il lui fut répondu que c'était trop tard, que ses parents étaient valides, que d'ailleurs, il n'avait aucune chance de succès, etc., etc. Cependant une délibération venait d'être prise en faveur d'un jeune homme, très honorable sans doute, mais dont la fortune est notoire. Un membre de la minorité prit la chose en mains et au moyen de démarches tardives réussit cependant à faire triompher la cause de la Justice et du Droit.

S'il fallait énumérer tout ce qui s'est passé sous la coupole de l'hôtel de ville, le journal n'y suffirait pas ; et, comme nous ne pouvons abuser de l'hospitalité de ses colonnes, nous terminerons par un vœu :

C'est que chaque électeur comprenne et fasse son devoir pour que le futur conseil soit composé de telle sorte que la justice ne soit pas seulement rendue aux grands et aux superbes, mais qu'il y en ait un peu pour les humbles et les petits.

**UN GROUPE D'ÉLECTEURS.**

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,  
Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien insérer la lettre suivante qui, j'espère, coupera court aux allégations dont je suis l'objet :

Il paraît que certains personnages intéressés

(on comprendra facilement pourquoi) font courir le bruit que je convoite l'écharpe.

Puisque cette assertion a été prise au sérieux par plusieurs personnes, je réponds : « *Il y a incompatibilité absolue entre mes fonctions de Receveur-Buraliste et celles de maire.* »

On dit aussi que je suis opposé à l'élargissement du chemin de l'Onde. Voici la vérité vraie : il est de notoriété publique que j'ai souscrit une somme de 50 fr. pour le dit chemin et que je suis passé à domicile, en compagnie d'autres conseillers municipaux, recueillir des adhésions et obtenir la cession gratuite du terrain nécessaire.

Que se passe-t-il donc chez mes adversaires pour qu'ils aient besoin de recourir à de pas reilles calomnies ?

Agréez, Monsieur, etc.

VALADIÉ

Duravel, le 2 mai 1900.

**DURAVEL. — Élections municipales.** — Les candidats républicains de Duravel adressent aux électeurs la circulaire suivante :

Électeurs et chers Concitoyens,  
Nous sommes tous appelés, le 6 mai prochain, à renouveler les membres du Conseil municipal ou à continuer notre confiance à ceux qui ont exercé fidèlement leur mandat.

La majorité actuelle, frappant d'ostracisme certains de ses collègues, a cru devoir dresser à leur insu et à leur exclusion, une liste officielle.

Confiante dans sa soi-disant autorité ou dans ses ressources financières (certains esprits ne doutent de rien) elle proclame déjà le succès des candidats qu'elle espère faire élire.

Quant à nous, qui n'avons pas l'orgueil d'imposer telle personnalité plutôt que telle autre, — nous laissons au jugement éclairé des électeurs le soin de compléter notre liste à leur gré — nous venons vous soumettre, avec toute la simplicité à laquelle nous sommes habitués par notre situation même d'hommes des champs ou d'atelier, notre programme et vous dire que nous avons tous les mêmes sollicitudes, les mêmes aspirations parce que nos intérêts sont communs.

Quoique le Conseil municipal ait rarement à s'occuper de politique générale, nous pensons qu'il doit profiter des occasions qui lui sont offertes pour manifester hautement sa foi républicaine, aider à l'avenir démocratique, se rapprocher des pouvoirs publics et tâcher d'obtenir le plus possible pour notre chère commune.

Relativement à nos intérêts locaux, vous n'avez certainement pas oublié les promesses passées ; vous connaissez les oppositions systématiques qui ont été faites aux divers projets d'embellissement de Duravel — et cela sans qu'il dût en coûter un sou au trésor communal. — Vous n'avez pas oublié non plus les foires et les chemins vicinaux et vous connaissez mieux que personne le résultat de ces fallacieuses promesses.

Pour nous, parodiant une parole célèbre, nous dirons : Duravel n'a rien été ; nous ne demanderions pas qu'il fût tout, mais le plus ardent et le plus cher de nos vœux, serait qu'il devint quelque chose.

**Les Candidats :**

MM. Valadié Firmin, Calvet Armand, Lascazes Omer, Paul Serres, Filhol Marcelin, Pompidou Paulin.

**BLARS. — A M. Lapergue, maire.**

Vous n'y allez pas de main morte quand il s'agit de charger à fond contre d'honnêtes personnes dont le passé, quoi que vous en disiez, réponde de l'avenir. Peut-on en dire autant du vôtre ?

Nous avions tort de supposer, au début de la période électorale, que quelques réflexions sur l'état actuel de la commune vous rendraient plus sage.

Toutes vos « balourdises » publiées dans la *Croix du Lot* du 22 avril, ne tendent qu'à vous rendre plus ridicule aux yeux du public.

Ce n'est point croyez-le bien, de votre orgueil, de votre grossièreté ou de votre ignorance que vous tirerez la popularité, mais bien d'une bonne subvention que vous n'obtiendrez peut-être jamais du département ou de l'Etat, et avec laquelle on pourrait cependant mener à bien quelques projets d'intérêts locaux depuis longtemps en souffrance comme le projet d'établissement du chemin vicinal de Blars à Bourlande, etc., etc.

Raconter par le menu toutes vos frasques municipales nous mènerait trop loin, surtout si nous entamions l'affaire des quilles, l'his-

toire de la serrure, etc. Le temps étant trop précieux pour le perdre en polémique avec un homme de votre trempe, on répondra désormais à vos calembredaines par un haussement d'épaules accompagné d'un profond dédain.

BORNES

Nous engageons vivement les électeurs de Blars à voter le 6 mai pour la liste Delfau André. M. Delfau peut, avec l'appui des pouvoirs publics, rendre de très grands services à la commune.

**SAINT-GÉRY. — Les élections.** — Deux listes sont en présence : l'une radicale ayant pour chef M. Cayla, maire et conseiller d'arrondissement, l'autre modérée avec tous les gros bonnets de ce parti.

La liste radicale a beaucoup de chance à Saint-Géry, et la liste modérée a les mêmes chances de succès aux Masséries. La commune a 12 conseillers dont 6 à chacune des localités précitées. Nous pensons que les deux partis auront chacun le même nombre d'élus.

**St-MARTIN-LABOUVAL. —** Le chien du propriétaire du restaurant de la gare, qui était atteint d'hydrophobie, a mordu tous les chiens de la commune.

Un petit garçon de Larnagol, le jeune Fourmies, a également été mordu. Cet enfant est parti hier pour l'institut Pasteur.

**CÈNEVIÈRES. —** Un autre chien enragé, appartenant à un propriétaire de Calvignac, a mordu quelques chiens de la localité. Il s'est ensuite dirigé vers Concots, où on prétend qu'il a mordu une femme et des brebis.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Fêtes de mai.** — La commission des fêtes a décidé pour le 13 mai, avant le départ de la cavalcade, d'établir un concours de voitures fleuries ou décorées. Deux primes en espèces seront accordées par le jury. Tous les genres de voitures pourront concourir (automobiles, bicyclettes, tricyles, etc.). Les seules conditions imposées aux concurrents seront de faire partie de la cavalcade et de la suivre dans tout son trajet. On est prié de se faire inscrire à l'avenir chez M. Miquel, président de la fête, ou chez M. Manilève.

**Etat civil du mois d'avril. — Naissances :** Marie-Rose Mendigal, Paul-Auguste-Marius Cambarou, Marie-Louise Reilhac, Raymond Marcel Pradelle, Henry-Paul-Lucien Bergouniou.

**Mariages :** Jean-Baptiste Sol, domestique, et Marie Masmillou, s. prof ; Marius-Gustave Gaubey, commis-greffier, et Mathilde-Augustine Débar, s. prof ; Jules-Philibert Beauville, employé, et Eulalie Castagné, domestique ; Jean-Louis Pers, notaire à Lissac, et Celina-Maria-Elise Delpit, s. prof.

**Décès :** Marie Bedou, épouse Filhol, mé-tayer, 66 ans, à Bennes ; Marie Valette, veuve Filhol, cantonnier, 68 ans, rue Prépinquière ; Fernand-Auguste Mage, aux Miat-tes ; Hélène Manilève, lingère, 19 ans, rue Orthabadiat ; Marie-Jeanne-Louise-Pauline Issaly, 8 ans, place des Tours ; Jean-Pierre-Eugène Ganzens, s. prof, 79 ans, Ceint-d'Eau ; Joseph Ganes, entrepreneur, 74 ans, faubourg d'Anjou ; Georges-Julien Genot, 4 mois, la Capellette ; Jean Vayssac, jardinier, 71 ans, hospice ; Henri Cayrel, cultivateur, 51 ans, hospice ; Catherine-Marie Labrunhie, épouse Conty, 55 ans, au Claux ; Marie-Jeanne Abezon, 31 mois, rue Baduel ; Louis Arnaud, boulanger, 58 ans, faubourg du Pin ; Antoine Delbos, tisserand 75 ans, au Suc ; Bertrane Lormant, chaudronnier, 62 ans, quai Legendre.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Concert.** — La Fanfare de Gourdon a de nouveau, dimanche, sur les allées de la République, de neuf heures à dix heures du soir, donné un deuxième concert. Elle a exécuté plusieurs morceaux qui ont été fort applaudis par le public qui était accouru en grand nombre, pour apprécier les progrès de nos jeunes exécutants.

**Tribunal correctionnel. —** Audience du 30 avril. — L'audience correctionnelle d'aujourd'hui n'a pas été chargée, les trois

affaires suivantes, seules inscrites au rôle ont été jugées :

Le nommé Jean Bétaille, âgé de 59 ans, cultivateur, domicilié à Lagardelle, commune de Nozac, inculpé de contravention à la police des chemins de fer, a été condamné à 16 fr. d'amende, mais avec application de la loi Bérenger.

Le nommé Pierre Capy, âgé de 47 ans, cultivateur à Frayssinet-le-Gourdonnais, inculpé de fabrication d'allumettes de fraude, a été condamné à 500 fr. d'amende et six jours de prison. C'est un récidiviste non dangereux, mais très endurci.

La nommée Marie Faure, veuve Capy, âgée de 44 ans, ménagère, aussi domiciliée à Frayssinet-le-Gourdonnais, inculpée de colportage d'allumettes de fraude, a été condamnée à 300 fr. d'amende et aux frais.

**VAYRAC. — Élections municipales.**

Les candidats républicains adressent aux électeurs les circulaires suivantes :

**SECTION DE VAYRAC**

Citoyens,

Le mandat que vous nous avez confié il y a deux ans, pour lequel nous n'avons marchandé ni notre temps ni notre peine et que nous avons la certitude d'avoir rempli au mieux des intérêts de la commune et du Parti Républicain, touche à sa fin.

Vous êtes appelés à renouveler le 6 mai prochain votre Conseil municipal.

Forts du devoir accompli, nous nous présentons sans crainte de nouveau à vos libres suffrages.

Vous vous rappelez dans quelles circonstances douloureuses nous avons assumé la direction des Affaires Communales :

L'hôtel de ville incendié, le mur du Fort éroulé, nos enfants sans écoles, nos marchés sans abri, les finances déséquilibrées ; partout, en un mot, autour de nous, décombres et désarroi.

Dans la plénitude de vos droits, jugez notre œuvre :

Le mur du Fort est reconstruit, nos écoles ont été installées dans un local convenable, la construction d'une halle provisoire a assuré la prospérité de nos marchés, la restauration de notre magnifique hôtel de ville touche à sa fin, et par son affectation partielle à la gendarmerie et à l'Administration des postes, il deviendra sous peu une source de revenus pour la commune. Nos places publiques, nos chemins, ont été l'objet de toute notre sollicitude ; la création d'un deuxième bureau de tabac réclamée depuis près de trente ans, par les diverses municipalités qui nous ont précédés a, sur nos instances réitérées, reçu du Conseil général une première sanction.

Mais pendant que nous aplaniissions les difficultés présentes, nos regards ne cessaient de se tourner vers les malheureux, vieillards et infirmes, et nous nous exprimions de nous occuper de la création d'un hôpital-hospice, pour atténuer, dans la mesure du possible, les misères de l'état social.

Pour cette œuvre, grande et généreuse, le concours des Pouvoirs Publics et de tous les hommes de cœur, nous est d'ores et déjà acquis, et si votre confiance nous est maintenue, très prochainement, sans emprunts ni impôts nouveaux, la commune de Vayrac sera dotée d'un magnifique établissement où pourront être recueillies les victimes du travail, les vieillards sans abri et sans pain.

Citoyens,

Au cours du travail considérable auquel nous nous sommes livrés avec opiniâtreté dès la première heure, maintes fois nous sommes heurtés à des difficultés qui ont été brisées par notre droiture et notre ténacité ; et par notre ferme et invincible persévérance nous avons pu faire œuvre utile.

Au point de vue politique, nous croyons avoir bien mérité de la République. Au cours de notre mandat nous avons présidé à diverses élections politiques, et les résultats éclatants que le Parti démocratique a obtenus à Vayrac, encore présents à toutes les mémoires, sont là pour prouver que nous avons toujours fait bonne garde autour du drapeau.

*Républicains nous avons toujours été, Républicains nous resterons* et les citoyens que le Congrès a désignés pour marcher à nos côtés, imbus des mêmes principes, n'hésiteront pas un seul instant à nous suivre dans notre marche en avant, pour assurer le succès des Réformes démocra-

tiques et sociales, si impatientement attendues par le Monde du Travail.

Citoyens,

C'est avec confiance que nous attendons votre verdict; douter de vous serait vous faire une sanglante injure; comme toujours vous saurez reconnaître de quel côté se trouvent vos véritables défenseurs; et dimanche prochain vous irez au scrutin sans hésitations ni défaillances, assurer une fois de plus le succès de la liste républicaine.

Aux Urnes! Vive la République démocratique!

Les Candidats :

Granouillac Léon, maire, conseiller sortant; Gay Jacques, adjoint, cons. sort.; Francoual Auguste, cons. sort.; Laquière Alexandre, cons. sort.; Ferrière Pierre, cons. sort.; Delmon Etienne, cons. sort.; Cypière Auguste, cons. sort.; Delmon Henri, cons. sort.; Chambon François, M<sup>d</sup> de moutons; Sireyjol Emile, boucher; Garrigue Louis, secrét. de la mairie; Paradou Jean, cultivateur; Serru Guillaume, cultiv.; Condamine Henri, cultiv.

SECTION DE MÉZELS

Citoyens,

Vous êtes appelés à nous débarrasser, le 6 mai prochain, des petits potentats qui règnent en maîtres depuis trop longtemps.

A cette œuvre nous convions tous les hommes de cœur; tous ceux qui, plaçant au-dessus de leurs intérêts particuliers, l'intérêt supérieur de la République, n'hésiteront pas à secouer un joug qui commence à devenir odieux, pour se grouper autour de nous, et montrer à nos ennemis communs que ni les promesses fallacieuses, ni les menaces ne peuvent rien dans une démocratie.

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler ici l'attitude de ceux qui ont surpris vos suffrages aux derniers scrutins.

Que vous ont-ils promis? Tout!

Qu'ont-ils fait? Rien!

Si, cependant! l'un d'eux, petit capitaliste, exploitant la misère de quelques-uns d'entre vous, a constamment pesé sur les consciences faibles de tout le poids de ses écus. L'autre, vivant et s'enrichissant de la sueur des travailleurs, et à qui vous aviez confié le soin d'affermir notre bac au mieux des intérêts de notre section, a foulé aux pieds sa parole donnée, en s'appropriant les bénéfices d'un trafic dont il devrait rougir et dont il se sert néanmoins pour assouvir ses haines personnelles.

Aussi, les électeurs indépendants feront les plus grands efforts pour chasser du Conseil municipal ces deux hobereaux, qui essayent de terroriser notre section, et pour les remplacer par deux citoyens qui, en toutes circonstances, sauront vaillamment remplir leur devoir, pour le plus grand bien de notre section et qui, avec l'appui de leurs collègues républicains de Vayrac et des pouvoirs publics, s'engagent à faire réparer le chemin des Granges à Pontou, si nécessaire à l'exploitation agricole.

Citoyens! aux urnes!

Débarrassez-nous des suppôts de la réaction, au cri de: Vive la République!

LACROIX, ancien adjoint.

LAROQUE, propriétaire-agriculteur.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos feuilletons.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale annuelle du 29 mars 1900

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1899, a eu lieu le jeudi 29 mars, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil fait ressortir la progression importante suivie depuis cinq ans par les principaux comptes de la Société: Le mouvement général de la Caisse qui était de 14 milliards 175 154.791 fr. en 1894, s'est élevé à 25 milliards 477.895.359 fr. en 1899; pendant la même période, celui du portefeuille commercial est passé de 5 milliards 860 922 490 fr. à 12 milliards 836.921.737 fr.; le montant des ordres de Bourse, qui était de 897.445 554 fr. en 1894, a atteint 1 milliard 656.707.845 fr. en 1899; enfin les comptes de chèques ont eu, pendant les cinq dernières années, leur mouvement général porté de 2 milliards 993.614.548 fr. à 3 milliards 595.174.802 fr., et leur solde qui, au 31 décembre 1894, se chiffrait par 161.995 204 fr.; a atteint, au 31 décembre 1899, 209.237.185 fr.,

représenté par 87.023 comptes. Le solde des comptes de chèques au 28 février 1900 est de 222.600.553 fr. 63, et l'augmentation du nombre de ces comptes, en 1899, a été de 7.077 comptes.

Le rapport rappelle la nécessité où s'est trouvée la Société Générale de se transformer en Société anonyme libre et d'augmenter son capital social, en raison de l'importance toujours croissante des opérations de la Société. Il indique que la souscription à une 1<sup>re</sup> série de 80.000 actions a eu un succès complet et que toutes les charges qu'elle a occasionnées ont été intégralement amorties pendant l'exercice.

Dans le cours de l'année dernière, la Société a encore ouvert trois agences: Argenteuil, Chambéry, Villefranche-de-Rouergue; et créé des bureaux rattachés à Aix-les-Bains, Calais, Carantay, Channy, Clamecy, Langres, Nemours, Pithiviers, Saint-Affrique, Saintes et Thizy; ce qui porte à 323 le nombre de sièges existant en fin d'exercice. En dehors de ces créations il y a lieu de mentionner spécialement l'agence qui va être ouverte à l'intérieur de l'Exposition Universelle, près du pilier Est de la Tour Eiffel.

Le rapport expose que la Société a participé à la plupart des grandes opérations financières de l'exercice, notamment à l'emprunt Indo-Chinois, aux émissions d'obligations communales du Crédit Foncier de France, d'obligations des chemins de fer chinois, d'obligations du Crédit Foncier du Royaume de Hongrie, à l'emprunt Métropolitain de la Ville de Paris, à l'émission de Bons du Trésor Roumain. En outre, la Société a donné son concours au classement des obligations de diverses Compagnies, et fondé la Société Générale Electrique et Industrielle.

La liquidation de la créance de la Société dans la Participation Guano n'a pas fait de progrès depuis l'année dernière, un des juges du tribunal arbitral étant décédé et son remplaçant ayant dû prendre connaissance des volumineux documents produits.

Le port du Callao est en voie de développement et les recettes ont, cette année, été plus élevées que celles de l'année précédente.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le versement de 500.000 fr., effectué par les souscripteurs aux actions nouvelles pour unifier la jouissance des titres, et le reliquat du dernier exercice, ont atteint 4.642.108 fr. 47 sur lesquels 2 000.000 fr. ont été payés le 1<sup>er</sup> octobre 1899. Le Conseil a proposé de distribuer, à partir du 2 avril 1900, 7 fr. 29 par action, soit après déduction de l'impôt sur le revenu 6 fr. 73 nets, et de mettre à la réserve 223.976 fr. 42. Cette répartition porte le rendement de l'exercice à 13 fr. 54 par action, soit 5.41 0/0 du capital versé.

Le rapport des censeurs-commissaires expose que les censeurs, en assistant à toutes les séances du Conseil d'administration et des différents comités, ont constaté la régularité des opérations effectuées et reconnu que les services ne laissaient rien à désirer, et il termine en s'associant à la proposition de dividende faite par le Conseil.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1899 et adopté la proposition du Conseil relativement à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs, MM. le Bègue, Dejardin-Verkinder et Wagner, et censeur, M. Welche. Enfin elle a nommé commissaires pour l'exercice 1900, MM. de Crazannes, Thirria et Welche censeurs.

## BULLETIN FINANCIER

Les règlements de la dernière liquidation paraissent donner lieu à quelques difficultés, aussi assistons-nous à de nouveaux allègements de positions qui ont amené un recul de certaines valeurs.

Le 3 0/0 entrainé par les dispositions peu favorables du marché en général reste à 101,02, le 3 1/2 0/0 recule à 101,85.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 630, il y a lieu de remarquer que ce cours est au 15 ne comporte pas le droit de souscription aux actions nouvelles, c'est-à-dire en titres estampillés.

Le Crédit Foncier est ferme à 698. Au comptant les obligations foncières 3,75 0/0 sans lots de 1899 sont très actives, leur revenu de 18 75 pour 498 50, expliquent la faveur dont elles sont l'objet.

Le Crédit Lyonnais se traite à 1142. La Société Générale est ferme à 612. Nos Chemins sont en baisse; le Lyon à 1965; le Midi à 1380; le Nord à 2490; l'Orléans à 1850.

Le Suez a fléchi de 8 fr. à 3482. Parmi les fonds étrangers l'Extérieure particulièrement lourde recule à 72,35; l'Italien cote 95,35; le Portugais 24,50 le Russe 3 0/0 1891, 85,50; le Turc D 23,05; la Banque Ottomane 578.

Les actions C<sup>e</sup> du Zambèze sont à 45,50,

## Bibliographie

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 3 mai 1900.

V<sup>o</sup> Nacla: Chroniques. — Eugène Fourrier: Chez le Directeur. — Jules Mary: Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Sales: Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit: L'invasion noire (suite). — J. Laurence: Deux frères d'armes (suite). — Albert Cim: Jeunes amours (suite). — V<sup>o</sup> Nacla: Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 22 — du 3 mai 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — La nuit blanche d'un ours brun (Guydo). — Pierrot-Ro-

binson (Tante Nicole). — Violette (fin) (Marie Thiéry). — Miss Pore-Épic (End. Dupuis). — Saint-Nicolas à l'Exposition. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Paul de Sémant. — Guydo J. Geoffroy. — F. Lafon. — Georges Conrad Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et départements: six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le Musée des Familles (67<sup>e</sup> année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1<sup>er</sup> mai 1900:

Dans la Forêt Noire (suite), par W. Hauff. — La Dessiccation des Chenilles, par L. Noël. — Une Classe testamentaire, par Gabriel d'Arvor. Droit d'aïnesse (suite), par A. Dourliac. — Mosaïque. — Les Souris et les Gans, par E. Muller. — Causerie, par G. B.

Avec illustrations par Leinweber, Jouhenne, L. Saint, R. Vacha, etc.

Abonnement, Paris: un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

MAISON

## LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2: 3 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

## J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

## PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

## Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gélée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LE VERITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
est un  
PUR JUS de VIANDE de BŒUF  
TRÈS CONCENTRÉ  
dont l'Utilité dans la Cuisine  
journalière est incontestable.  
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET  
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
AFFECTIONS  
de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEME DES  
Plaies et Ulcères, sans  
dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LÉONORMAND, Ancien Spécialiste, ancien Aide-  
Major des Hôpitaux M<sup>o</sup>, 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites au Soir, e.p.

## LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

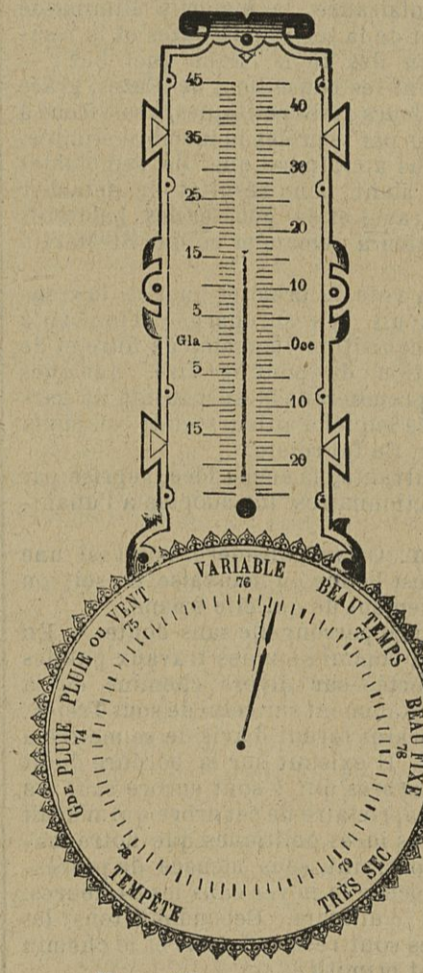
Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 6.

Id. maxima de la veille: 23.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.